



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation au numérique en santé

PRÉSENTATION EXIGENCES INS-RIS

Suivi Opérationnel

Le numéro d'identification de vos utilisateurs (par exemple le FINESS Géographique pour un établissement) peut être **différent du numéro de facturation**.

Vous devez gérer ces 2 informations **séparément**.

Le problème d'identification de vos utilisateurs dans les flux INSi peut avoir **2 impacts** :

- Impact financement Ségur : l'appel à financement encadrant les modalités de financement Ségur pour les établissements prévoit notamment que le solde du SONS soit versé après vérification de l'existence réelle d'appels à INSi. Si aucun appel n'est recensé au nom de l'établissement, cela bloque le financement SONS pour cet établissement.
 - Impact suivi du déploiement : les régions (ARS/GRADeS) auront une vision faussée de la réalité du déploiement de l'INS pour les établissements.
-

Suivi opérationnel

FINESS erroné

- Utilisation du FINESS **juridique** au lieu du FINESS géographique
- Utilisation d'un FINESS numérique pour les **établissements corses**
- Utilisation d'un **mauvais numéro** (PS remplaçant, SIRET, etc.) à la place du numéro FINESS géographique

Numéro de Version LPS erroné

- Utilisation d'un numéro de version différent de celui **déclaré au CNDA** lors de l'obtention de l'autorisation

Comment bien valoriser les champs?

Suivi opérationnel

Le **FINESS géographique** doit être renseigné dans le champ IdentifiantFacturation présent dans l'assertion PS

Assertion / Contexte	Champs	Renseignement	WS_INS1	WS_INS2	WS_INS3	WS_INS4	WS_INS5
Assertion PS ⁽³⁾			X	X	X	X	X
	AttributeStatement		X	X	X	X	X
	identifiantFacturation	Pour les établissements, numéro FINESS géographique si connu sinon numéro SIRET. Pour les autres, identifiant AM de facturation.	X	X	X	X	X
	codeSpecialite	Cf. définition dans le cadre d'interopérabilité.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
	secteurActivite	Cf. définition dans le cadre d'interopérabilité.	X	X	X	X	X



Retrouvez ce parcours sur :
[https://gnius.esante.gouv.fr/le-parcours-
guide-de-mise-en-oeuvre-de-lins](https://gnius.esante.gouv.fr/le-parcours-guide-de-mise-en-oeuvre-de-lins)

sesam-vitale



Centre de services du GIE SESAM-Vitale

- **02 43 57 42 88**
- **Centre-de-service@sesam-vitale.fr**

Implémenter et mettre à jour les fichiers des COG (INSEE)

- Pays, communes depuis 1943, communes collectivités d'outre-mer,

Permettre à l'utilisateur de saisir le nom de la commune / du pays de naissance, et d'autre part lui proposer le code INSEE et le libellé de la commune / du pays adéquats, en tenant compte du code INSEE affecté à la date de naissance de l'utilisateur.

Permettre d'accepter un COG, proposé par le téléservice INSi, même s'il n'est pas connu du référentiel fourni par l'éditeur

Permettre de renseigner le lieu de naissance « Inconnu » associé au COG « 99 999 » **sans le pré remplir** lors de la création d'une identité

Usager né dans une commune ayant changé de code après sa naissance

Exemple d'un usager né en 1960 à Suresnes :

Code commune « INS » = celui existant à la naissance → 75073

Code commune actuel : 92073

Le LPS doit renseigner = 75073

Aide à la compréhension pour les utilisateurs

Une info-bulle (fenêtre d'information affichée lors du survol de la souris du statut de l'identité pendant un temps > 1s) peut être ajoutée pour indiquer les actions à effectuer selon le statut de l'identité afin d'obtenir une identité qualifiée.

Provisoire
Appel INSi X
Doc d'identité X

Statut Validé
Appel INSi X
Doc d'identité

Récupéré
Appel INSi
Doc d'identité X

Qualifié
Appel INSi
Doc d'identité

Afin de sécuriser la récupération de l'identité; elle doit se faire dans l'ordre de préférence :

- par l'Appli carte Vitale
- par l'intermédiaire de la carte Vitale
- par traits

Pour rappel, les traits stricts obligatoires pour l'appel au téléservice INSi sont les suivants :

- nom de naissance ;
- premier prénom de naissance
- date de naissance ;
- sexe.

L'appel en 1^{ère} intention ne doit pas se faire avec le COG

Le système DOIT permettre de modifier les traits utilisés par l'utilisateur pour l'interrogation du téléservice depuis l'interface affichant la comparaison des traits (ex: suppression du Code Officiel Géographique)

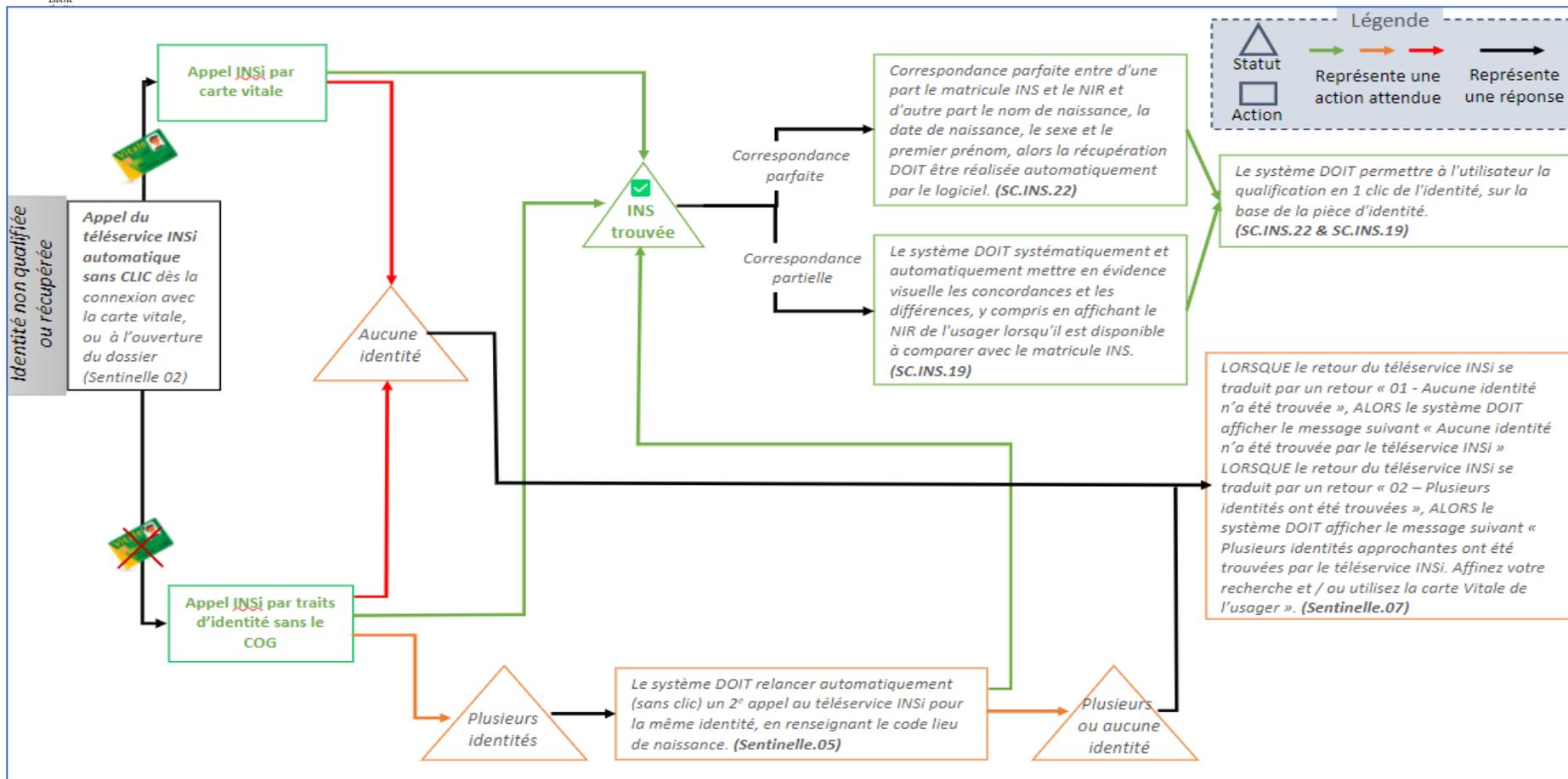
Appli carte vitale



Le système DOIT être agréé selon le "Cahier des Charges SESAM-Vitale Addendum 8"

LORSQU'une identité est récupérée à partir de l'Appli carte Vitale, ALORS le système DOIT enregistrer l'identité au statut "identité qualifiée".

Précision dans le GI : Le système d'information doit par paramétrage interne permettre à l'utilisateur d'une structure de définir le statut de l'INS obtenu à partir de l'Appli carte Vitale en statut récupéré.



Retour du téléservice INSi

Ecran de comparaison retour « 00: une identité trouvée »

Identité locale

Nom de naissance: GARCIA
1^{er} prénom de naissance: Sarah
DDN: 21/01/1960
Sexe: F
Lieu de naissance: 92073
N°SS: 2600275073003 29

Identité Nationale de santé

Nom de naissance: GARCIA
Liste prénom de naissance: Sarah Lou
DDN: 21/01/1960
Sexe: F
Lieu de naissance: 75073
Matricule INS: 2600275073003 29

Retour « 00 – une identité unique a été trouvée » d'INSi et que l'utilisateur rejette l'intégration des traits de l'INS, alors le système doit générer automatiquement une liste de travail à destination notamment de la cellule d'identitovigilance.

Le système doit fournir des statistiques de non-qualification

Le système DOIT proposer a minima les catégories de motifs de non-qualification suivantes :

- L'identité proposée par le téléservice INSi est erronée (par exemple, erreurs au niveau du code géographique ou des prénoms, etc.)
- L'identité proposée par le téléservice INSi est incomplète (par exemple, absence d'un ou plusieurs prénoms, absence du code de lieu de naissance, etc.)
- L'identité proposée par le téléservice INSi ne correspond pas à celle de l'utilisateur (par exemple, l'identité retournée par le téléservice ne correspondant pas aux traits de la pièce d'identité de l'utilisateur, etc.)
- Autre (par exemple, téléservice indisponible, abandon de la qualification par l'utilisateur, etc.)

Opération de vérification

- Lorsqu'un utilisateur ouvre le dossier d'un patient, le système doit lancer en tâche de fond l'opération de vérification de l'identité si sa qualification ou la récupération date de plus de 4 ans.
 - Limiter le risque de propager une INS ayant évolué dans le temps (changement de nom de naissance, changement de prénom, de sexe, DDN, matricule INS)
 - Lorsqu'une identité est au statut récupéré ou qualifié avec un matricule INS de type NIA et qui font l'objet d'un nouvel événement système (une venue ou modification sur la fiche identité), alors le système doit lancer annuellement l'opération de vérification en tâche de fond
 - Mettre à jour l'OID, +/- le matricule INS
-

Contrat de confiance

		Statut de l'identité dans le SI local						
		IDENTITE NON CONNUE	RECUPERE		VALIDE		QUALIFIE	
Retour de récupération INSi appeler avec traits reçus hors COG	1 identité trouvée (00)	1 identité trouvée (00)	Aucune (01) ou plusieurs identités trouvées (02)	1 identité trouvée (00)	Aucune (01) ou plusieurs identités trouvées (02)	1 identité trouvée (00)	Aucune (01) ou plusieurs identités trouvées (02)	
Action à réaliser	Créer une nouvelle identité avec traits reçus	Rapprocher les identités	Créer une nouvelle identité avec traits reçus	Créer une nouvelle identité avec traits reçus	Créer une nouvelle identité avec traits reçus	Rapprocher les identités	Créer une nouvelle identité avec traits reçus	
Statut de l'identité reçue	VALIDE	Qualifié	Qualifié	Validé	Qualifié	Validé	Qualifié	Validé
	QUALIFIE	Qualifié	Qualifié	Validé	Qualifié	Validé	Qualifié	Validé

Lorsque le système est paramétré pour mettre en œuvre un contrat de confiance avec un tiers, alors il doit hériter de la procédure d'identitovigilance de l'émetteur et faire appel à l'opération de récupération du téléservice INSi sans le COG et en déduire la mise à jour de son identité locale ou de créer une identité locale avec le statut approprié si elle n'est pas déjà existante dans la base locale au statut récupéré ou qualifié

Le système doit être en capacité de paramétrer la liste des tiers avec lesquels une structure a établi un contrat de confiance soit par flux IHE, entre un laboratoire et un correspondant, par adresse de messagerie MSSanté,

Précisions

- Précisions sur les traces d'accès à l'INS et au TLSi. EXI ID 05
 - Le système de ne doit pas implémenter automatiquement le nom utilisé à partir du nom de naissance. EXI ID 08
 - L'utilisation d'une barre de recherche multicritères sans distinction des traits interrogés est interdite. EXI ID 17
 - L'utilisateur doit savoir sur quel(s) champ(s) il interroge le système d'information (par exemple, le logiciel doit indiquer le libellé non équivoque du/des champ(s) sur le(s)quel(s) se base la recherche d'antériorité EXI ID 17
 - L'affichage d'une identité doit comporter *a minima* le nom de naissance, le nom utilisé, le premier prénom de naissance, le prénom utilisé, la date de naissance, le sexe et le statut de l'identité. EXI ID 18
 - la sélection par défaut du dispositif à haut niveau de confiance ou de son équivalent permettant de valider l'identité est interdite. EXI ID 19
 - La liste des traits d'identité présent en 1^{ère} page d'un document est précisée EXI DIF 02
 - Dans un même domaine d'identification, il ne doit pas exister plusieurs identités numériques avec le même matricule INS (doublon d'INS). EXI REC 01
-



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Liberté

Égalité

Fraternité

Délégation au numérique en santé